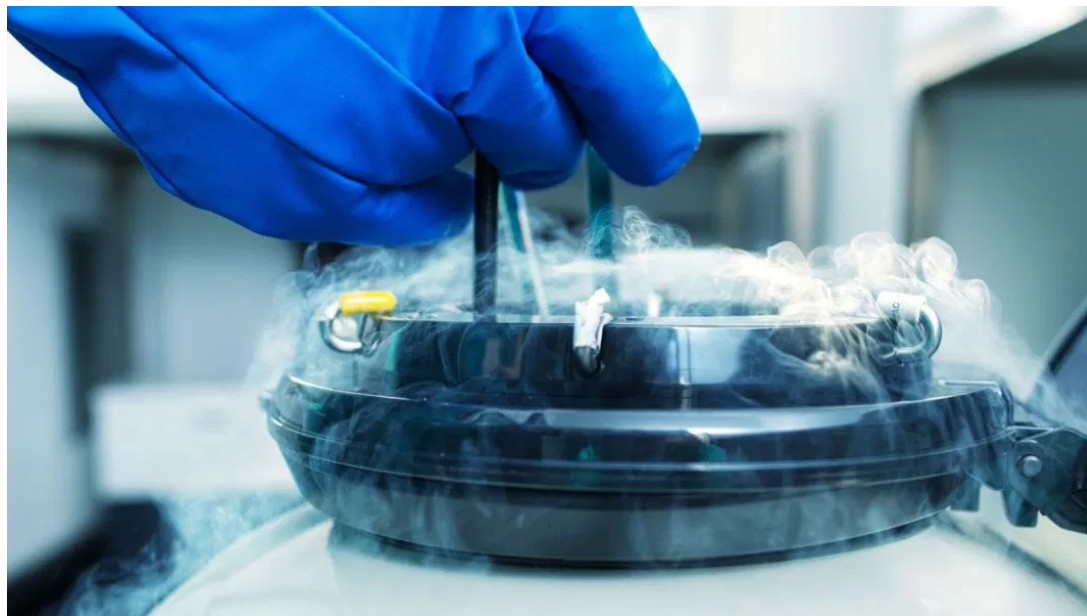


# Le don de sperme après la mort est «moralelement autorisé» pour répondre à la pénurie de donneurs britanniques | Actualités scientifiques et technologiques

Par **admin** - janvier 21, 2020



Le sperme doit être ajouté à la liste des tissus humains qui peuvent être donnés après la mort, les universitaires ont fait valoir.

Dans le *Journal of Medical Ethics*, le Dr Nathan Hodson, du College of Life Sciences, University of Leicester, et Joshua Parker, du Department of Education and Research, Wythenshawe Hospital, Manchester, disent: « Il est à la fois faisable et moralelement admissible pour les hommes à faire don de leur sperme à des étrangers après la mort afin d'assurer des quantités suffisantes de sperme avec les qualités souhaitées. »

Ils disent qu'il y a actuellement un déficit d'approvisionnement à l'échelle du Royaume-Uni, avec des échantillons importés de banques de sperme étrangères afin de répondre à la demande.

Les auteurs soutiennent qu'il est important d'obtenir une source fiable de sperme, étant donné « l'immense valeur d'avoir la capacité de se reproduire ».

Bien que l'infertilité ne soit pas considérée comme une maladie potentiellement mortelle, les transplantations **donneurs vivants**, par exemple des transplantations cornéennes, ont actuellement lieu.

Ils disent: « S'il est moralelement acceptable que des individus puissent donner leurs tissus pour soulager la souffrance d'autrui lors de » transplantations améliorant la vie « pour des maladies, nous ne voyons aucune raison pour laquelle cela ne peut pas être étendu à d'autres formes de souffrance comme l'infertilité, qui peut ou peut également ne pas être considérée comme une maladie. »

Ils envisagent une situation où les hommes pourraient indiquer au cours de leur vie qu'ils ont une préférence pour le don de sperme après la mort.

Le sperme serait extrait après la mort, soit chirurgicalement, soit par des chocs électriques vers la prostate pour stimuler l'éjaculation. Il serait ensuite gelé jusqu'à la sélection pour utilisation.

Le Dr Hodson et M. Parker reconnaissent que les problèmes de santé rencontrés par le donneur peuvent être transmis à l'enfant par des gènes portés par le sperme.

Ils disent que cela pourrait être minimisé par le dépistage des donneurs et le sperme – des garanties déjà en place avec les donneurs vivants.

La «question la plus épineuse» concernant la famille du donneur concerne son droit de «opposer son veto» aux souhaits de son être cher, un élément existant de la politique actuelle du Royaume-Uni en matière de dons d'organes solides.

Ils concluent: « Bien qu'il s'agisse d'une méthode alternative prometteuse pour obtenir du sperme de donneur, plusieurs questions demeurent.

« Certaines de ces questions sont parallèles aux débats en cours sur le don d'organes, bien que l'utilisation de matériel reproductif donné puisse modifier la nature des questions sur le consentement et le veto familial.

« D'autres questions concernant la qualité du consentement et l'intégrité de l'anonymat des donneurs ont également des comparaisons dans le don de gamètes vivants.

« Enfin, le financement des techniques de reproduction artificielle au Royaume-Uni reste litigieux, il n'est donc pas clair qui paierait pour le don volontaire non directif de gamètes post mortem. »